L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS
DIMANCHE, 17 AOUT 1879.

CHARLES FECHTER.

Charles-Albert Fechter, le grand acteur, est mort hier, à 6 heures du soir, dans sa ferme de Richland Centre, près de Quakertown, en Pennsylvanie. Sa santé était depuis longtemps altérée, et un accaparement du printemps dernier, il fut condamné au repos absolu par la maladie à laquelle il a succombé. Un pareil diagnostic était irréfutablement fatal.

Charles Fechter était né à Londres en 1823 ou 1824. Son père était français et sa mère Russande. Amené en France dès sa première enfance, il y fit ses études, et se destina d'abord à la sculpture, où il acquit un véritable talent. Mais le goût du théâtre l'emporta, malgré la volonté de sa famille, et les sévères résistances qu'il y obtint justifièrent sa détermination. Il débuta à la Salle Molière dans le *Mari de la Veuve*, pièce quelque temps au Conservatoire, puis suivit une troupe ambulante en Italie. Un an après il était de retour et parut successivement sur plusieurs scènes parisiennes. Il était aussi une saison à Berlin et une à Londres. Mais ce fut finalement au Vaudeville qu'il passa au rang d'étoile, par sa création du rôle d'Armand Duval dans la *Dame aux Camélias*. Il fit peu d'apparitions dans les trois premières actes malgré une élégance exceptionnelle et des qualités de premier ordre. Mais au quatrième acte il enleva le public par la puissance qu'il déploya dans les scènes de passion, et dès lors sa place fut marquée au premier rang des acteurs français.

Cependant il quitta en 1860 la scène française, où était sa véritable place, pour un engagement à Londres, où il débuta au Princess' Theatre dans *Roy Blas*. Ce fut un triomphe, et depuis il n'a cessé d'occuper la première place dans la faveur du public anglais. En 1861 il joua *Don César de Bazan*, et bientôt après *Hamlet*, ce qui était une grande audace sur le théâtre même où, il y a trois ans, presque sacrée la mémoire de Kean. Fechter était un novateur. Il reproduisit *Hamlet* sous un type blond, et avec des particularités de caractère qui provoquèrent une ardente controverse dans la presse et dans le public lettré. Il y eut nécessairement des différences d'opinion jusqu'à la passion; mais ce fait même donna plus de relief à l'artiste, dont il attestait la haute valeur.

Malheureusement Fechter ne se contenta pas d'être un grand acteur, et il voulut être directeur; il échoua; sa mésaventure du Lyceum, accompagnée de certaines histoires romanesques, fit grand bruit, et finalement, à l'instigation de Charles Dickens, qui était son ami intime, il vint en Amérique. Il joua *Hamlet* à Niblo's Theatre sous la direction de MM. Jarrett et Palmer, et, bien que son talent fût loin d'être méconnu, son succès ne fut pas à la hauteur de ses ambitions, et il se découragea. Il obtint cependant de véritables triomphes dans plusieurs rôles, dans *Claude Melnotte*, où il était inimitable, dans les *Frères Corses*, etc. Il voulut encore tenter la carrière directoriale, mais il échoua d'épuiser ses ressources financières dans l'entreprise du *Lyceum* (ancien théâtre français)—un nom qui lui était fatal. Depuis il ne s'est pas relevé. Il a reparu plusieurs fois à New York, mais sans réussir à ramener le public. Il est cependant resté très populaire à Boston. Mais sa santé était ruinée, et il a mené une existence précaire, douloureuse, et parfois même désréglée, jusqu'au moment où il fut forcé à la retraite. Son nom restera comme l'un des plus brillants dans l'histoire du théâtre français, anglais et américain.

(*Courrier des États-Unis.*)

—M. de Cavour n'était pas le dernier homme d'Etat, encore moins le plus tiède des libéraux. Or, voici ce qu'il pensait de l'immixtion des sœurs de charité dans la politique :

Je crains peu l'influence politique que peuvent exercer les sœurs de charité et les autres ordres qui se vouent à l'instruction populaire. En vérité, j'ai eu beaucoup de rapports avec les sœurs de charité, et je n'ai jamais vu qu'elles s'occupassent de politique; je ne me suis jamais aperçu qu'elles eussent des tendances vers un parti plutôt que vers l'autre; elles mènent une vie trop active, elles se consacrent trop exclusivement aux œuvres de bienfaisance pour prendre quelque intérêt à la politique.

—La mort de M. Ballanche, neveu de l'illustre académicien, nous remet en mémoire la première entrevue assez originale de ce savant avec la belle Mme Récamier.

Cet homme simple et primitif, le plus agreste des mortels, apprend que la jolie exilée est arrivée; qu'elle se trouve seule, abandonnée dans une chambre d'hôtel.

Il y court d'effusion et se voit avec ravissement traité tout de suite en ami, accueil dont il avait besoin, étant aussi timide que gauche et distrait.

Il se met à raconter d'enthousiasme tous ses beaux rêves symboliques et autres. Tout à coup, il s'aperçoit que Mme Récamier pâlit et semble sur le point de se trouver mal.

—Qu'avez-vous? lui dit-il inquiet.

—Ce n'est rien, répond-elle en souriant, seulement vous avez ciré vos souliers avec un cirage qui infecte, et cette odeur, je vous l'avoue, m'incommode fort.

Ballanche se lève sans mot dire et se dirige vers la porte. Il sort. Mme Récamier se dit: "Il est fâché, mais il reviendra."

Il revint, en effet, tout de suite.... et pieds nus. A l'incongruité signalé, le bon homme n'avait trouvé d'autre remède que d'aller finement déposer ses chaussures dans l'antichambre.

—M. de P...., qui a beaucoup voyagé, avait rapporté du Pérou, entre autres curiosités, deux bagues très curieusement travaillées en forme de serpens dont les yeux étaient en diamant. Il en avait gardé une et avait fait cadeau de l'autre, exactement semblable, sauf la dimension, à une jeune dame nommée F.....

De retour d'un nouveau voyage, il s'aperçut qu'il lui manquait un des petits diamans de sa bague qui s'était sans doute détaché et perdu sans qu'il l'eût remarqué. Il entra chez un bijoutier pour le faire remplacer.

A la vue de la bague, le marchand témoigna une vive surprise. Il déclara qu'il en avait une toute semblable qu'un individu lui avait vendue quelques jours auparavant. M. de P..... se la fit représenter et à certaine agrafe reconnut parfaitement celle qu'il avait offerte à la dame F.....

Il se rendit chez cette dame qui lui dit qu'elle avait consenté, à peu près deux ans auparavant, la disparition de ce bijou, et que, croyant l'avoir perdu, elle ne s'en était plus occupée.

M. de P..... désirait la racheter du bijoutier; mais il voulut savoir d'abord de qui celui-ci le tenait. Le livre du marchand indiquait un nommé E....., faubourg Saint-Antoine. En rendant visite à ce dernier, le voyageur sut qu'il avait épousé une demoiselle Lenage, ancienne femme de chambre de la dame F..... Il était trois ans il porta plainte.

Au domicile des époux on trouva quantité de bijoux et d'objets divers de provenance suspecte. L'ancienne femme de chambre finit par avouer qu'elle les avait soustraits aux différentes personnes chez lesquelles elle avait servi. Elle a été arrêtée, et on a laissé en liberté son mari qui a pu établir sa bonne foi.

—On lit dans le *Gaulois* :

"Le procès en diffamation intenté par Mgr Forcade, archevêque d'Aix, aux journaux la *République Française*, le *Patriote de Nevers*, est venu à l'audience d'hier.

"Me Gauthelin et Me Albert Millanson, avocats au barreau de Nevers, et tous deux anciens pensionnaires impériaux, ont soutenu et développé la plainte de l'archevêque d'Aix, qui on le sait, est l'ancien évêque de Nevers.

"Me Carré, du barreau de Paris, a présenté la défense des journaux poursuivis. Pendant ces plaidoiries, un incident d'une certaine gravité s'est produit.

"Mgr Ozeré s'étant permis de dire, en parlant de Mgr Forcade et en faisant allusion à la déclaration d'abus dont son mandataire a été l'objet; "Ce prêtre ne *ressemble!*" M. le président Dubuys a interrompu l'orateur et lui a donné un avertissement, de l'engageant à se conformer aux termes de l'article 311 du Code d'instruction criminelle et 28 de la loi du 17 mai 1819, articles qui imposent à chaque cour souveraine l'obligation de ne pas s'écarter des convenances.

"Les avocats de Mgr Forcade ont pris des conclusions pour demander acte de cette expression injurieuse. Il a été fait droit à leurs conclusions, et M. Ozeré a continué sa plaidoirie.

"La suite des débats a été renvoyée au lendemain pour les conclusions du président public."

—M. Duport, ancien collaborateur de Gambetta, ancien ministre de la Guerre, ancien ministre de l'Agriculture, vient, en qualité de président du conseil de surveillance, de recevoir [illegible] de la Fra.

M. Duport était obligé de [illegible]

LES IDÉES DU PRINCE IMPÉRIAL

[illegible] Le prince Louis avait reçu l'ex-prince impérial sont très réservés. Les plus anciens remontent seulement à l'an dernier. Certains datent de février 1879, c'est-à-dire de la veille du départ du jeune prince pour le cap des Zoulous.

Il résulte de cette revue des idées du fils de Napoléon III, que ce qu'il a dit à M. Eugène Loudun, en 1878, de l'*"immoralité parlementaire"*. (La période. —Ce que je veut établir, ce sont des "institutions qui permettent à l'Etat et "à la société de durer. Il ne faut ni "gouvernement *parlementaire*, *l'épreuve en "est assez faite*, *ni pouvoir absolu, parce "que, si le souverain est un homme de génie, "son fils peut être orfèvre.."

"M. Eugène Loudun.—Cependant, Prince, vous serez obligé de garder le pouvoir absolu un certain temps, ne fût-ce que pour établir notre nouvelle Constitution.

"Le prince.—"Sans doute; mais pas trop longtemps."

"M. Eugène Loudun.—Plus que vous ne pensez. Nous sommes tellement imprégnés de l'esprit révolutionnaire, que ceux même qui ont le plus fortement le sentiment de l'autorité ont encore de ce venin, et avant que l'on puisse accorder certaines liberté, il faudra que nous tous qui vivons, aujourd'hui, nous soyons couchés sous la terre!

"Le prince.—"Ce que vous dites là est si vrai que moi, qui vous parle, j'ai été pendant un certain temps sous l'influence d'un homme qui m'avait donné des idées révolutionnaires,—*et il a fallu une étude sérieuse, un effort sur moi-même, pour que je m'en débarrasse; mais, aussi, je crois y être parvenu et en être entièrement* "le maître."

L'ex-prince impérial expose ensuite à M. Eugène Loudun un plan de constitution. M. Eugène Loudun ne le fait pas connaître, mais il nous en donne une idée suffisante, en nous disant qu'il consistait à *"En faire avec la Révolution"*.

"En finir avec la Révolution, on ne peut trop le redire, ajoute M. Loudun, était l'idée de fond qui menait le prince; LA TUER, *afin qu'elle ne fît jamais représentée, était tout le but de la Constitution.*

"Presque au début, il dit: "Si je revions par "l'Appel au peuple,".... puis après un temps d'arrêt: "ce qui n'est "pas probable!" ajouta-t-il en souriant.

Je me permis de l'arrêter: "Ah! prince, m'écriai-je, combien vous me faites plaisir! Vous voyez la vérité: une nation ne choisit pas son gouvernement, ELLE EN PREND: il est une loi historique invariable: les révolutions ne finissent et les gouvernements ne s'établissent que par un seul précédé: LA FORCE!"

Le jeune prince avait cru, d'abord, "prendre la France" en 1878. Il a cru, ensuite, qu'il ferait "un coup de force" en 1879, puis en 1880. Le 19 février 1879, il écrivait à M. Eugène Loudun:

"Tout en regrettant que le mal révolutionnaire n'ait point était écrasé dans l'œuf, je me conforme aux desseins de la Providence, qui veut sans doute qu'il ait pénétré jusqu'à la France avant de le guérir. Ce n'est pas encore le moment de parler de mes projets, mais, *tout ce que j'ai fait, tout ce que je dis, tout ce que je dirai, ne tendra qu'à* "ce but."

Voici malheureusement qu'elles étaient les idées de l'ex-prince impérial sur l'instruction catholique:

"Il était très préoccupé de l'instruction publique: d'après les plans présentés, l'esprit devait en être changé, et *de plein devenir chrétien*; il approuvait l'enseignement de l'histoire contemporaine avant celui de l'histoire grecque et de l'histoire romaine, *afin de donner de bonne heure aux jeunes gens l'horreur de nos révolutions et de leurs hommes.*"

Il voulait:

"*Développer les œuvres cléricales.* Il s'intéressait vivement aux institutions catholiques: les *Cercles d'ouvriers*, l'*Œuvre des écoles d'Orient*, qui a à la fois un si grand intérêt national et religieux et dont il demanda de lui envoyer des bulletins; les *Universités catholiques* dont je lui adressai l'*Annuaire*, qui fait connaître leur organisation et leurs progrès; le *Cercle catholique* du Luxembourg, etc."

Il se proposait de:

"*Supprimer la franc-maçonnerie.* Quant aux sociétés secrètes: "Il ne doit pas y "avoir de sociétés secrètes dans une "société!" dit-il. Ce mot seul atteste ce qu'il eût fait.

"Et, à ce propos: "Comment! s'écria-t-il tout à coup, a-t-on pu dire, souvent et plusieurs de ceux qui me sont naturellement ont-ils pu croire que je m'étais fait recevoir franc-maçon, en Italie? Je m'en indigne! Ne sait-on pas quels sont mes sentiments religieux?

Le passage le plus curieux est la "Déclaration des Droits de l'homme" annotée par le prince.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME.	OBSERVATIONS DU PRINCE IMPÉRIAL.
La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir à sa formation, personnellement ou par leurs représentants.	"La loi doit reposer sur des principes de justice supérieure à la loi des majorités.
Tous les sièc ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, d'en suivre l'emploi, la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.	"L'Etat est le détiteur des particuliers; il doit être à même de faire face à ses dépenses vitales.
La liberté appartient à tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer et de publier ses pensées, sans que ces écrits puissent être soumis à aucune censure ni inspection.	"Alors le premier publiciste venu peut empoisonner l'esprit d'une contrée où le charlatan ne peut vendre ses drogues."
Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré et le plus indispensable des devoirs.	"Quel verbiage!"
	"Quelle ridicule collection de bourgeois empanachés."

C'est ainsi qu'un prétendant au trône de France se précipite tête en avant dans le nadir de l'opinion, les opinions, les préjugés, les préventions, les préventions, les préventions